

## Qu'est ce que le FISAC ?

Grâce à un partenariat entre la CCPL, la ville de Lure, l'Union du Commerce Luron et les chambres consulaires (CCI et CMA), des fonds d'État sont mobilisables pour les entreprises de commerce, services, artisanat (hors zones d'activités). Il s'agit du FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), qui peut aider l'investissement des professionnels, ou financer des conseils ciblés : démarche qualité, outils numériques... La Communauté de communes et les chambres consulaires co-financent certaines actions.

## Qui peut en bénéficier ?

- Artisans
- Commerçants
- Prestataires de services

Ne sont pas éligibles : les professions libérales, les pharmacies, les activités liées au tourisme, les activités agricoles, les entreprises de transport les agences bancaires, immobilières, d'assurance, de voyage, le commerce de gros, les entreprises alimentaires dont la surface est supérieure à 400m<sup>2</sup>

## Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Être située sur le territoire de la commune de Lure (hors zone d'activité).
- Être inscrite soit au registre du commerce et des sociétés, soit au répertoire des métiers.
- Être viable économiquement et à jour dans ses obligations fiscales et sociales.
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€.
- Avoir une clientèle composée majoritairement de consommateurs finaux (particuliers).

## Quel montant ?

Le montant des dépenses éligibles est compris entre 3 000 € HT et 50 000 € HT maximum. Les subventions peuvent être au maximum de 40 à 60 %, selon le type de dépenses.

•

C'est un comité de pilotage composé de la CCPL, de la ville de Lure, de l'UCL, des chambres consulaires et de l'Etat qui statue sur les financements accordés. Pour chaque demande de subvention, un diagnostic préalable de l'activité de l'entreprise et de son projet doit être réalisé par une chambre consulaire.

## Quelles dépenses peuvent être subventionnées ?

- La rénovation des vitrines.
- l'accessibilité des locaux à tous les publics : Les aménagements intérieurs et extérieurs favorisant l'accessibilité de l'entreprise à tous les publics.
- La sécurisation des locaux d'activité.
- Les équipements liés à la modernisation des locaux d'activité et des équipement professionnels.

## La démarche

Vous avez un projet ? Vous souhaitez bénéficier du FISAC ? Voici les étapes à suivre :

1. Prenez contact avec le service développement économique de la Communautés de Communes du Pays de Lure. Une première vérification de l'éligibilité de votre projet sera faites pour ensuite planifier un rendez-vous .
2. Lors de ce rendez-vous, le chargé de mission vous aide à constituer votre dossier de demande de subventions. Il vous remet une liste des pièces nécessaires à son instruction, puis commande à la chambre consulaire dont vous relevez un diagnostic préalable à l'investissement. **Vous devrez remettre au technicien consulaire les pièces justificatives lors de ce diagnostic.**
3. Votre dossier complet, vous recevez un accusé de réception qui vous autorise à engager les travaux (mais ne vaut pas accord de subvention). **Attention, il convient d'attendre cet accusé de réception avant de débiter les travaux !**

4. Votre dossier est ensuite étudié en comité de pilotage, qui décide de l'attribution ou non de subventions.

5. La CCPL vous informe de l'issue donnée à votre demande.

**Pour toutes vos questions, renseignements sur la démarche, vous pouvez contacter :**

Communautés de Communes du Pays de Lure  
Jocelyn REMIN-BEULE, chargé de mission commerce et artisanat  
03 84 98 92 02 – [servicesentreprises@pays-de-lure.fr](mailto:servicesentreprises@pays-de-lure.fr)

Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône  
Tarek ZOUABI, responsable service commerce – création – tourisme  
03 84 96 71 23 – t.[zouabi@haute-saone.cci.fr](mailto:zouabi@haute-saone.cci.fr) – <http://haute-saone.cci.fr/>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Saône  
Eric CHOQUET, chef du service économique  
03 84 30 59 11 – [e.choquet@artisanat-comtois.fr](mailto:e.choquet@artisanat-comtois.fr) – <http://www.cma-70.fr/>